



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 1^{er} septembre 2012

RECTORAT

7, place Bir-Hakeim

BP 1063

38021 GRENOBLE CEDEX

Division des examens et concours

DEC 3 – Bureau 218

Rapport de jury

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur LABELLE Thierry

SESSION 2012

Sélection sur dossier le 20 mars 2012

Epreuve orale le jeudi 26 avril 2012

Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
36	28	17	8	1

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Les candidats :

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes

Femmes	33
Hommes	3

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
21	11	4

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Dossiers	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrite	28	10	18	10,92

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	17
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
9	6	2

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	0	17	1	16	13,08

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
3	3	2

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	1
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
1	0	0

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Globalement, les prestations des candidats répondent aux attentes du jury. De nombreux candidats ne produisent pas de documents annexes ce qui est bien regrettable même si cela n'est que facultatif. Quand des documents sont joints, ils manquent quelque fois de pertinence ce qui est encore plus grave !

L'exercice est souvent améliorable en y passant plus de temps. Les candidats ont trop souvent du mal à présenter leurs compétences. Cette partie demande réflexion pour sortir des poncifs et pour attirer l'attention du jury.

Le rapport d'activité est parfois mal rédigé et ne donne pas envie d'en savoir plus. Les candidats donnent l'impression de ne pas prendre suffisamment de recul, et de ne pas opérer de distinction entre un exercice écrit et un exercice oral. Cette impression est confirmée lors de l'oral. En effet, on s'aperçoit que les dossiers RAEP ne sont pas toujours le reflet de la valeur du candidat.

Très clairement, les candidats ne considèrent pas assez le RAEP comme une épreuve du concours. Pourtant, il s'agit du seul exercice de l'épreuve d'admissibilité et nécessite donc une attention toute particulière. De ce fait, de bons candidats n'ont peut-être pas passés l'épreuve d'admissibilité par manque de travail et de réflexion sur leur RAEP. L'éventail des notes est assez important. On trouve de très bons dossiers mais pas d'excellents.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Le temps de présentation de 5 minutes est le plus souvent bien maîtrisé dans sa contrainte temporelle. Ce temps, limité à 5 minutes, semble mieux adapté et permet au jury d'avoir, en complément du dossier RAEP, les éléments suffisants pour asseoir leur questionnement.

Les candidats oublient trop souvent que le jury a déjà étudié le RAEP lors de l'admissibilité et l'a étudié à nouveau avant l'intervention du candidat. De ce fait, il est inconcevable que la présentation de 5 minutes se résume à une récitation du rapport d'activité. Pour ces candidats, l'épreuve orale se présente forcément de la plus mauvaise façon. La plupart des candidats restent dans un exposé factuel, et ne cherchent pas à relier ce qu'ils font à un ensemble plus important et cohérent au sein du système éducatif. Quelques uns en font une présentation dynamique et donc plus intéressante. Le jury apprend des informations sur le candidat lors de cette présentation et a donc envie d'en savoir plus.

Si la plupart des candidats sont manifestement de bons techniciens, ils ont toutefois du mal à se positionner sur les notions d'encadrement. Pour certains, la réussite à cet examen professionnel représenterait essentiellement une « reconnaissance » de leur parcours professionnel. Ce n'est évidemment pas l'objectif de l'examen professionnel et ne correspond donc pas aux attentes du jury.

Même si l'épreuve ne porte plus sur ces sujets précis, les candidats retireraient un profit personnel à revoir avant l'épreuve les notions essentielles relatives à la Fonction Publique, et aux sujets d'actualité du Ministère auquel ils appartiennent, afin de bien relier et situer les tâches qu'ils effectuent actuellement et les fonctions auxquelles ils prétendent à l'intérieur de notre ministère d'appartenance. Cette préparation constituerait pour eux un temps privilégié pour mettre à niveau (pour certains même acquérir) des connaissances, une culture de base qui devraient être celle de tout fonctionnaire, et qui devrait permettre ainsi de donner du sens à leur action administrative.

Les candidats performants à l'oral sont en général ceux qui avaient présenté un très bon RAEP.

Le nombre d'inscrits a beaucoup augmenté cette année mais reste très inférieur aux candidats potentiels. Le ratio de quatre candidats pour un poste reste encore trop faible pour avoir une bonne sélectivité pour ce type d'examen professionnel. Les chefs de service doivent inciter leurs bons éléments à s'inscrire à cet examen professionnel.

Pour cette seconde année, dans cette configuration de l'examen professionnel, nous pouvons déceler deux populations ; des agents étant depuis longtemps dans le grade de classe supérieure et d'autres venant de réussir l'examen professionnel de classe supérieure l'année précédente. Les candidats admis sont dans les deux catégories même si la seconde est mieux représentée. Tous les candidats ont donc leur chance sous réserve de ne rien négliger (RAEP, préparation à l'oral).

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal stroke extending to the left.

Thierry Labelle